

LES RAPPORTS TRIENNAUX SUR L'ETAT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UN ARRIERE-FOND POUR DES RECHERCHES ULTERIEURES SUR L'HISTOIRE DES ELITES BELGES ENTRE 1814 ET 1914

par

Jan ART

Chef de travaux R.U.G.

Les recherches sur l'histoire des universités et sur la formation des élites connaissent tant sur le plan national qu'international un regain d'intérêt considérable (1). Dans d'autres pays, les chercheurs disposent d'informations statistiques imposantes, c'est le cas pour la situation dans l'Allemagne du XIXe siècle par exemple. Cet arrière-fond pourtant indispensable pour encadrer les monographies sur les universités, ou pour permettre des comparaisons internationales manque pour la Belgique.

(1) Pour la bibliographie internationale courante, cf. J.M. FLETCHER ed., *The history of European universities. Work in progress and publications*, Birmingham, dès 1978. Pour la Belgique, pour une bibliographie rétrospective raisonnée, cf. M. DE VROEDE, ds. *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, XI, Haarlem, 1983, pp. 128-145 et 399-301, et XII, Haarlem, 1978, pp. 111-127, 328-351 et 548-9. Pour la bibl. courante cf. H. DE RIDDER-SYMOENS et J. PAQUET, "Bibliografisch overzicht universiteitsgeschiedenis der Nederlanden", *Batavia Academica. Bulletin van de Nederlandse werkgroep universiteitsgeschiedenis*, dès 1983/1. Récemment, on a fondé un groupe NFWO (FNRS) "Universiteitsgeschiedenis". Pour tous les renseignements : H. DE RIDDER-SYMOENS, Blandijnberg 2, 9000 Gand.

La seule source imprimée qui pourrait combler cette lacune, c'est la série des "Rapports triennaux sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat" (2). Ces publications officielles suffisent pour esquisser les grandes lignes de l'évolution de certains aspects de la vie universitaire, en attendant que des monographies ultérieures confrontent les statistiques officielles avec les registres d'inscriptions et des diplômés des différentes universités du pays. Cette contribution n'a d'autre ambition que d'offrir un premier cadre à ces études plus détaillées qui permettront un jour d'obtenir une image plus exacte.

I. L'ÉVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS

Nous prenons le nombre d'inscriptions aux universités et Ecoles Spéciales y annexées comme donnée de base (3). Ce chiffre offre l'avantage d'être relativement fiable et d'avoir une évolution peu différente d'autres sources possibles, comme le nombre de diplômes délivrés, le nombre d'inscriptions d'étudiants belges, le nombre d'inscriptions par 10.000 habitants etc... Le désavantage est que ce

(2) Les 'Rapports' (Bruxelles 1855-1923) commencent avec la période 1853-55 et restent utilisables jusqu'à la période 1913-18. La série cesse de paraître peu après la Première Guerre Mondiale. Pour la période d'avant 1853 on peut consulter M. NOTHOMB, *Etat de l'instruction supérieure en Belgique. Rapport présenté aux Chambres le 6 avril 1843*, Bruxelles 1844, 2 t.; pour les années 1844-52 J. SAUVEUR, *Statistique générale de l'instruction publique en Belgique 1831-1875*, Bruxelles, 1880. Jusqu'ici, les rapports ont été peu utilisés.

Ph. CRABBE p. ex. les utilise dans sa 'Contribution à l'étude du développement des professions consacrées à l'art de guérir sur le territoire actuel de la Belgique de 1795 à nos jours', *Bulletin de l'Institut des recherches économiques et sociales de Louvain*, 1962, XXVIII, pp. 727-767, mais seulement pour les années 1901-1924.

Aussi longtemps qu'il n'y aura pas de listes détaillées basées sur un dépouillement systématique des registres des inscriptions et des diplômés des différentes universités belges, elles seront la seule source, quelles que soient les réserves qu'on doit avoir vis-à-vis de telles statistiques officielles.

(3) Les Ecoles Spéciales des Universités de l'Etat de Gand et de Liège formaient des ingénieurs et des conducteurs depuis 1836. Dès 1876 on peut obtenir un diplôme d'ingénieur aux universités libres aussi. Le titre d'ingénieur devient un grade académique après 1890, et les universités de l'Etat perdent leur monopole dans la formation d'ingénieurs pour le service public. L'Ecole Spéciale de l'Université de Liège est transformée en 'Faculté Technique' en 1893, celle de Gand continue à exister jusqu'après 1914.

Cf. A.M. SIMON-VAN DER MEERSCH et E. LANGENDRIES, "De ingenieursopleiding aan de RUG", *150 jaar ingenieursopleiding aan de Rijksuniversiteit Gent (1835-1985)*, Gent, 1986, pp. 17-142.

n'est pas un chiffre réel, en ce sens qu'il n'indique pas le nombre global d'étudiants, mais bien le nombre d'inscriptions, qui dépassera toujours plus ou moins le nombre d'étudiants (4). L'aspect global de la courbe des inscriptions, avec le recul après 1830, le plateau jusqu'aux années cinquante, l'accroissement dès la fin des années soixante semble confirmer le modèle à trois phases de Ringer (5).

On reconnaît dans l'évolution belge entre 1814 et 1914 la fin de ce que Ringer appelle la "période préindustrielle" (XVIIIe-milieu du XIXe siècle) et le début de la "période industrielle". L'idée que les répercussions de la conjoncture économique sur le nombre d'inscriptions se font surtout sentir pendant la phase industrielle — par exemple par l'épanouissement des sciences appliquées — semble confirmée par l'évolution belge.

En effet, si on spécifie les inscriptions par faculté, on constate que, tandis que le nombre global des inscriptions entre 1817 et 1914 quintuple, les facultés traditionnelles Philosophie et Lettres (PL), Droits (D), Médecine (M) ne font que doubler, tripler et quadrupler leur nombre d'inscriptions; les Sciences (S) et les Ecoles Spéciales (ES) par contre voient leurs inscriptions multipliées par neuf et quatorze (6). A y regarder de plus près, les Ecoles Spéciales évoluent sur un autre rythme que les facultés universitaires : elles connaissent la croissance relativement la plus forte dans des périodes de haute conjoncture économique (1864-1879 et surtout 1894-1912), tandis que PL, D, M et S s'accroissent surtout dans les années

(4) Cf. Table I, et graphique I. Les chiffres incorporés ont été publiés chez M. NOTHOMB, *Etat de l'instruction supérieure en Belgique. Rapport présenté aux chambres législatives*, 2 t., Bruxelles 1844 (période 1794-1843); *Situation de l'enseignement supérieur donné au frais de l'Etat, Rapport triennal présenté aux chambres législatives*, Bruxelles, 1853, sqq (ult. RTES). J. SAUVEUR, *Statistique générale de l'instruction publique en Belgique dressée d'après les documents officiels*, Brux. 1880. Ces données ne sont pas toujours fiables mais jusqu'ici, elles sont les seules disponibles.

Une enquête pour les années 1877-1912 a montré que le nombre d'inscriptions en première année aux Universités de l'Etat de Gand et de Liège montait à un tiers ou un quart du total d'inscriptions à ces universités. Pour connaître le nombre réel d'individus qui s'inscrivait, il faudrait diviser le nombre total d'inscriptions par 3,47 (entre 1877 et 1912 : 8483 inscriptions nouvelles sur un total de 29406), ceci en se basant sur les données disponibles pour les universités de l'Etat entre 1877 et 1912.

(5) F.K. RINGER, *Education and Society in Modern Europe*, Londres, 1979, pp. 1-32 : 'Concepts and Hypotheses'.

(6) Voir table II.

1879-1894. Ceci confirme encore une fois la relation entre la conjoncture économique et le nombre d'inscriptions aux Ecoles Spéciales.

Est-ce que l'autre hypothèse de Ringer, notamment que les disciplines traditionnelles verront grandir leur nombre d'inscriptions dans les périodes de basse conjoncture, se voit confirmée, elle aussi ? La logique qui sous-tend cette supposition est séduisante : dans la mesure où les possibilités de carrière dans le monde industriel et commercial diminuent, les candidats au diplôme académique seront plutôt enclins à choisir un avenir sûr comme magistrat, haut fonctionnaire, médecin ou avocat (8). Le regain d'intérêt des disciplines traditionnelles pendant la période 1879-94 semble confirmer cette interprétation mais il faut y ajouter que pendant ces années l'on pouvait être admis à l'université sans aucune condition. Entre 1816 et 1830, le candidat-étudiant devait présenter un certificat d'études secondaires accomplies. Cette restriction est supprimée entre 1830 et la loi du 15 juillet 1844. De 1844 à 1855 on exige un genre d' 'Abitur' ou de 'Baccalauréat' (le grade d' 'élève universitaire'). L'accès est de nouveau libre du 14 mars 1855 jusqu'en 1857. La loi du 1er mai 1857 prévoit la présentation d'un certificat d'études secondaires supérieures qui, dès le 27 mars 1867 doit être accompagné d'un 'graduat ès lettres', ou d'un examen spécial pour les pharmaciens et les candidats-notaires. Toutes les mesures restrictives sont abolies entre le 20 mai 1876 et 1890; dès la loi du 10 avril 1890,

(7) Cf. E. FREDERICQ, *De ontvolking der Technische Scholen van de Rijksuniversiteit te Gent. In hoever is de vervlaamsching er verantwoordelijk voor ?*, Gand, 1937. *Gedenboek van de Rijksuniversiteit Gent na een kwarteeuw vervlaamsing 1930/1-1955/6*, Gand, 1957, p. 51.

(8) Ou inversement : à mesure que les professions libérales deviennent 'surpeuplées' on se dirige plus vers l'industrie et le commerce. Ainsi, l'ULB attribue la baisse du nombre d'universitaires après 1835 à la difficulté accrue des études, due à la création du système du 'jury combiné', et à l'épanouissement subit de l'industrie et du commerce. (M. NOTHOMB, o.c., II, p. 2161).

A son tour, Charles Woeste attribue la 'surpopulation' des professions libérales vers 1890 au manque d'emplois dans le commerce et l'industrie, de sorte que 'le surcroît de la population s'est porté vers les universités dans l'espoir de pouvoir aborder les carrières libérales auxquelles aboutissent les études qui s'y donnent', *Annales parlementaires, Chambre*, 21/11/1899, p. 46. Sur le thème de la surproduction d'universitaires au XIXe siècle, cf. e.a. H. TITZE, 'Die Zyklische Überproduktion von Akademikern im 19. und 20. Jahrhundert', *Geschichte und Gesellschaft*, X, 1984, pp. 92-112, et L.O. BOYLE, "The Problem of an excess of Educated Men in Western Europe 1800-1850", *Journal of Modern History*, XLII, 1970, pp. 471-495.

on exige de nouveau le certificat homologué d'études secondaires supérieures. Pour la faculté des sciences physiques et mathématiques, un certificat d'"humanités professionnelles" (la section professionnelle des athénées) suffit.

Ces mesures ne s'appliquent en principe que pour l'attribution des grades légaux (académiques), les Ecoles Spéciales n'y étant pas soumises : elles demandèrent dès leur création que leurs étudiants réussissent dans un examen d'admission spécial (9).

La répercussion de ces mesures légales se reflète surtout dans l'évolution du nombre absolu des inscriptions dans les facultés PL et S. Comme on n'était admis dans les facultés de D et M que lorsqu'on avait obtenu le diplôme de candidat PL ou S, la répercussion des mesures restrictives ne s'est fait sentir au niveau doctoral qu'avec un léger retard. Après 1830, le démantèlement de l'infrastructure universitaire semble peser plus lourdement dans la balance que le décret qui ouvre les portes de l'université à tout le monde (10). Ce n'est qu'en 1855 qu'on atteint de nouveau la proportion nombre d'habitants/nombre d'inscriptions qui avait été atteinte en 1828 (11). Les conditions d'accès d'après 1848 freinent la reprise des universités restaurées.

Ainsi, pour la faculté PL, le nombre d'inscriptions recule entre 1849 et 1855 de 1472 (1846-9) à 1106 et 996 (1849-52, 1853-55),

(9) Cf. aussi pour les conditions posées pour être admis aux universités belges en vue d'obtenir un grade légal : *Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900*, Bruxelles, 1901 (ult. : ESR), II, pp. 412-414; A. VAN DIEST, *De overgang van het Middelbaar Onderwijs naar de universiteit in België 1836-1876*, Louvain, KUL, Fac. des sciences pédagogiques et psychologiques - Pédagogie historique, 1980 (Mémoire de Licence inédit); H.J. DE VOS, "De wetgeving betreffende de overgang van het middelbaar naar het hoger onderwijs. Een historisch-kritisch overzicht", *Persoon en Gemeenschap*, 1960, pp. 129 sqq.; P. DEPAEPE, "De toelatingsvoorwaarden tot de universiteit in België. Een historisch overzicht", *Onze Alma Mater*, 1985, pp. 119-150. On exigeait un grade légal pour l'exercice de la profession d'avocat, médecin, pharmacien ou de la fonction de juge, notaire, professeur d'athénée; ou pour l'exercice d'une fonction d'ingénieur dans l'administration du royaume. Il ne pouvait être obtenu qu'après un examen réussi devant le 'jury central unique' (1835-49), le 'jury combiné' ou 'central' (1849-76). Ce n'est qu'après 1876 que les universités elles-mêmes ou le jury central pouvaient attribuer les grades (comme pendant la période 1814-35).

(10) Pendant la révolution de 1830, les universités avaient dû cesser les travaux. Le 16.12.1830, le Gouvernement Provisoire ordonna la réouverture des trois universités pour le 31.12.1830. Les facultés PL et S furent abolies à Gand, à Louvain celles de D et S; et à Liège celle de PL.

T. LUYCKX, "125 jaar geleden verscheen de eerste organieke wet op het hoger onderwijs in België", *De Brug*, IV, 1960, 4-5, 17 p.

(11) Source : RTEŠ. Table III.

pour se redresser entre 1855 et 1858 (1103), et pour retomber en dessous de mille, jusqu'à la loi de 1876 qui rétablit la liberté totale.

On peut discerner une évolution parallèle pour la faculté des S, bien que les répercussions des conditions d'admission sur la courbe soient moins immédiates et moins prononcées. Après 1876, la tendance est à la hausse pour les deux facultés, bien que l'on remarque déjà une stagnation pendant les trois années qui précèdent la loi de 1890, qui soumet de nouveau l'admission à l'université à certaines conditions. Cette stagnation devient un net recul après 1890, de sorte que la PL p.ex. n'obtient qu'en 1906-1909 un résultat absolu comparable à celui des années d'avant la loi de 1890.

Les autres données disponibles confirment l'impact des mesures légales. Les jurys de l'examen pour le grade d'"élève universitaire" (1849-54) renvoyèrent certainement 1 sur 3 ou 4 candidats, et 1 à 3 inscrits sur 10 n'obtinrent pas le 'graduat ès lettres' (1861-75) (12). Et inversement : entre 1876 et 1891 on constate que des 2055 inscriptions nouvelles à l'Université de l'Etat de Gand 466 ou 12% n'ont pas achevé leurs études secondaires et que 246 ou 12% ont suivi la section professionnelle. A l'Université de Liège les pourcentages sont respectivement 16% et 6%.

Il n'y a pas d'informations disponibles pour les universités libres, si ce n'est que l'affirmation qu'on y exigeait de nouveau un certificat d'études secondaires dès les années '80 (13).

Résumons : si l'évolution globale du nombre d'inscriptions pour les études d'ingénieur peut être expliquée à partir de la situation économique, il reste que l'évolution des autres disciplines n'est pas si univoque. Des mesures légales peuvent y causer d'importantes fluctuations; certainement à court terme. La vérification de la seconde hypothèse de Ringer au niveau international et à long terme nécessiterait des recherches plus poussées.

Les constatations précédentes sont confirmées lorsqu'on reconsideère ces chiffres par rapport à la population (14). Il est à remarquer que selon ces chiffres relatifs la croissance du nombre d'étudiants universitaires (dès 1879 du nombre d'étudiants belges) ne s'affirme que dès les années 70, pour culminer pendant les années 1879-1885, lorsque le nombre d'inscriptions belges monta de 66 à 89 pour 100.000 habitants, ou de 100 à 195, une proportion qui ne serait plus égalée avant la Première Guerre Mondiale. Serait-ce un hasard

(12) J. SAUVEUR, o.c., pp. 854-856.

(13) Calculé à partir de RTES 1877-1891. Pour la mesure aux universités libres, cf. A. DE CEULENEER et P. MANSION, *Le Graduat*, Gand, 1889, p. 27 (1).

(14) Table III.

que cette période de croissance subite du nombre de 'nouveaux devins' coïncide avec une période de grande agitation politique ? Ou, autrement dit, est-ce que le nombre d'inscriptions à l'université peut être considéré comme un indice de la mobilité sociale d'une certaine couche de la population et, indirectement, comme l'indice du risque croissant d'instabilité politique ?

II. L'ORIGINE

A. La Belgique et l'étranger

L'origine géographique des inscriptions est connue dès 1877 (15). Entre 1879 et 1890 le pourcentage d'inscriptions étrangères aux universités et écoles spéciales reste en dessous des 10%, de 1891 à 1903 il oscille entre 10 et 15%, dès 1905 il s'accroît jusqu'à environ 30% en 1914.

Plus de la moitié des étrangers s'inscrit à une université de l'Etat, de préférence à celle de Liège. Si le nombre d'inscriptions étrangères aux Universités de Louvain, Bruxelles et Gand se situait entre 10 ou 15% du total, l'Université de Liège était peuplée pour un quart, et en 1909-12 pour plus de la moitié d'étrangers. C'est par conséquent l'Université de Liège qui connaît le plus de rayonnement international : en moyenne 4 étrangers sur 10 s'inscrivent à Liège entre 1877 et 1914 (16).

A y voir de plus près on constate que cette prépondérance liégeoise est à mettre au compte de l'invasion russo-polonaise d'après 1905 qui touchait toutes les universités, mais principalement celle de Liège, et du fait que la plupart des Espagnols, Portugais, Italiens, Turcs et Roumains relativement nombreux qui venaient étudier en Belgique optaient pour Liège. Les Grecs et les Bulgares eux aussi choisirent une université de l'Etat, mais c'était celle de Gand.

L'Université de Bruxelles attire le plus grand nombre des Serbes, Anglais et Brésiliens, tandis que l'Université de Louvain accueille

(15) Table IV.

(16) Table V. Enquêtes pour les années 1877-79, 1901-1903, 1902-1912, chiffres du RTES.

La croissance subite du nombre d'étrangers après 1904 était un phénomène international. Il s'agissait surtout d'Européens de l'Est qui fuyaient la Russie après la révolution avortée de 1904 et la réaction qui y faisait suite, vers des lieux plus libéraux.

en tant qu'université catholique beaucoup d'étudiants probablement catholiques de pays à dominante protestante. En résumé, ceci pourrait signifier que les universités de l'Etat jouissent d'une réputation internationale pour leur formation d'ingénieurs, et qu'ils attirent dans ce dernier quart du XIXe siècle surtout des éléments de pays en voie d'industrialisation, tandis que l'Université de Louvain doit son prestige européen surtout à son caractère catholique.

Un quart à peu près des étudiants étrangers vient des pays voisins (les Pays-Bas, le Luxembourg, la Grande Bretagne, l'Allemagne et la France), plus de la moitié vient de l'Europe de l'Est et du Balcan (la Russie, la Pologne, la Roumanie, la Grèce, la Bulgarie, la Serbie, la Turquie), tandis que l'Italie et la Péninsule Ibérique prennent chacun 5% des étudiants à leur compte et l'Amérique latine 7% (17).

B. Par Province

A partir de 1877, les inscriptions aux universités sont spécifiées par province. Pour la période précédente, on peut compléter cette information à l'aide des données concernant l'origine provinciale des étudiants réussis pour l'examen d'"élève universitaire" (1849-54), concernant les inscriptions pour l'examen de 'gradué ès lettres' (1858-1875) et à l'aide des certificats homologués de l'enseignement secondaire supérieur (1858-1875, 1891-1914).

Le recensement de 1846 contient quelques données de base qui peuvent servir d'arrière-fond pour l'esquisse de l'évolution durant la seconde moitié du XIXe siècle (18). Tout habitant ayant bénéficié d'un quelconque enseignement secondaire était compté à part, et c'était spécifié d'après le sexe, l'enseignement reçu soit dans un établissement ou en privé, et d'après la commune.

Si l'on considère que la population mâle, et seulement les élèves ou étudiants qui ont reçu leur instruction dans un établissement, on aboutit aux constatations suivantes : un jeune homme — de 15 à 20 ans — sur 131 bénéficie en 1846 d'un enseignement secondaire ou supérieur (avec comme extrêmes 1/98 dans le Hainaut, et 1/203 pour le Luxembourg). 64% de ces jeunes gens réside en ville, à une époque où seulement 25% de la population belge y habite. Ce caractère urbain de l'enseignement secondaire et supérieur est toujours très sensible dans le Limbourg, où presque 90% des élèves habite St-Trond,

(17) Table VI.

(18) Table VII, calculé à partir de *Statistique de la Belgique Population. Recensement général 15.10.1846*, Bruxelles, 1849.

Hasselt, Tongres ou Beringen.

Dans les autres provinces, il semble que les internats ruraux aient joué un plus grand rôle : ainsi dans la province d'Anvers, bien que 70% des élèves et étudiants vivent dans les villes d'Anvers, Malines, Turnhout, ou Lier, le petit séminaire de Hoogstraten et le collège de Geel sont de forts pôles d'attraction. Les données du recensement de 1846 sont difficiles à comparer avec les données ultérieures. En 1846 on compte ensemble les élèves des écoles moyennes et les étudiants (séminaristes, aspirants vétérinaires, et artistes y compris), tandis qu'en 1850 on compte seuls les bacheliers des humanités et les inscriptions aux universités. Le recensement de 1846 permet néanmoins de conclure que l'enseignement secondaire et supérieur était surtout un phénomène urbain au milieu du siècle précédent, bien que les internats ruraux commencent à rompre le monopole urbain. Il faut cependant ajouter que les enquêteurs notaient le lieu de résidence et non pas le lieu de naissance, et c'est ainsi que le phénomène des internats a tendance à fausser un peu les données. Les institutions qui réussissent à exploiter les ressources intellectuelles des campagnes sont des petits séminaires, ceci à cause de leur situation géographique.

Si on compare les proportions en pourcentage de la population, le nombre d'alphabétisés, le nombre de certificats d'humanités décernés, et le nombre d'inscriptions universitaires par province, on constate certaines divergences (19).

Les provinces d'Anvers et les deux Flandres envoient sensiblement moins d'étudiants aux universités que ne le ferait supposer leur nombre d'habitants. Le Brabant et Liège en envoient beaucoup plus, tandis que les autres provinces ont un contingent d'étudiants en rapport avec leur population. La province d'Anvers a pourtant une part normale dans le nombre d'alphabétisés et dans le nombre de bacheliers et dépasse les autres encore en 1846; ce n'est qu'au niveau universitaire que sa part diminue. Bien que la proportion de jeunes gens de 18 ans qui remplissent les conditions pour commencer à l'université était égale à celle des autres provinces, on profite moins de l'occasion offerte.

Il est vrai qu'un Anversois qui avait bénéficié — même partiellement — d'un enseignement secondaire pouvait en effet choisir d'autres chemins que l'université : il pouvait entrer dans le monde

(19) Table VIII, calculé à partir des données du recensement, des RTES et J. SAUVEUR, o.c., pp. 660-665.

des affaires, ou à l'École Commerciale Supérieure. En plus, Louvain, Bruxelles, Gand et Liège se trouvaient à une certaine distance, ce qui a joué un rôle.

La situation se présente d'une façon différente dans les deux Flandres : non seulement la part de ces provinces dans la population estudiantine, mais aussi le nombre d'alphabétisés et de bacheliers est en dessous du nombre qu'on attendrait vu la part de ces provinces dans la population nationale; ceci était déjà le cas en 1846. Ce n'était pas parce qu'on avait d'autres débouchés que les études universitaires qu'on n'allait pas à l'université, mais simplement parce qu'il y avait moins de jeunes gens à qui on donnait l'occasion de remplir les conditions requises. Ceux qui obtenaient leur certificat d'études secondaires allaient plus souvent à l'université qu'à Anvers, et cela valait encore plus pour les Flamands de l'Est qui avaient une université dans leur chef-lieu que pour les Flamands de l'Ouest.

La proportion du nombre d'inscriptions universitaires de ces deux provinces est supérieure à ce que laisserait supposer le nombre de certificats d'études secondaires décernés.

La prépondérance du Brabant et de Liège est largement due à la proximité relative des écoles supérieures pour les habitants de ces provinces. Mais il semble qu'on y avait plus l'occasion de remplir les conditions d'admission requises : le nombre d'alphabétisés et de bacheliers est proportionnellement supérieur à ce que laisserait supposer la population de ces provinces. On y passait plus facilement de l'enseignement secondaire à l'université à cause de la proximité de l'école supérieure.

Pour les autres provinces la part des inscriptions est en rapport avec ce que laisse supposer leur population. Seule la province de Namur vit clairement audessus de ses moyens, surtout en ce qui concerne le nombre de bacheliers. On verra plus loin que c'est le collège des Jésuites de Namur qui y joue un rôle prépondérant. Comme la provenance géographique des bacheliers est déterminée par la situation géographique des institutions qui ont décerné le diplôme le phénomène d'internat aura probablement grossi le chiffre de Namur. Le Collège Notre Dame de la Paix hébergeait un nombre considérable de pensionnaires flamands, entre autres parce qu'on pouvait y étudier certaines candidatures.

Les données concernant l'origine provinciale des inscriptions universitaires permettent de vérifier pour la période 1877-1914 dans quelles régions les diverses universités recrutaient le plus, et inversement : pour quelle université optaient les différentes provinces (20).

(20) Table IX, calculée à partir du RTES.

Il est à noter que les universités recrutent surtout dans leur propre région : 60% à 70% des inscriptions à l'Université de l'Etat de Gand proviennent des deux Flandres; grâce aux Ecoles Spéciales 10 à 15% sont d'origine hainuyère. Liège recrute 64% à 68% de ses étudiants dans sa propre région, jamais plus de 10% d'autres régions belges. Pour les universités libres, c'est surtout l'U.L.B. qui recrute plus de 70% de ses étudiants dans le Brabant et le Hainaut. Seule l'attraction idéologique de l'Université Catholique de Louvain semble lui assurer une répartition plus régulière de son public : le Brabant et le Hainaut forment l'origine principale, mais pas dans la même mesure que pour l'U.L.B. (40%). Ce qui saute aux yeux pour l'U.C.L., c'est la prépondérance flamande : dans les années soixantedix, 40% des inscriptions à l'U.C.L. viennent d'Anvers, des deux Flandres et du Limbourg, tandis que ces provinces ne forment que 13% des inscriptions à l'U.L.B.

On peut rendre une image encore plus nuancée de la situation en estimant la popularité de chaque université par province. Les Liégeois optent massivement pour 'leur' université : 8 sur 10 restent dans leur province. L'université de l'Etat flamande ne peut se réjouir d'autant de loyauté : 3 à 4 Flamands de l'Ouest sur 10, et 60% des Flamands de l'Est choisissent l'école supérieure la plus proche, mais la moitié des Flamands de l'Ouest et 3 sur 10 des Flamands de l'Est préfèrent Louvain. L'U.C.L. domine d'ailleurs, dans toutes les provinces flamandes : pas 2 Anversois sur 10 choisissent une université de l'Etat, 6 des autres vont à Louvain; dans le Limbourg la pourcentage de Louvain évolue de 40 à 60%, au détriment de Liège et de Bruxelles. Le Brabant choisit massivement Bruxelles et Louvain — à peine 1 étudiant sur 10 opte pour une université de l'Etat — mais là aussi on évolue d'une préférence pour l'U.L.B. à une préférence pour l'U.C.L. Et même dans les provinces wallonnes, hormis Liège, la Lovaniensis progresse.

L'explication de ces différences et de ces changements exigerait une étude plus poussée des sources. D'ores et déjà on peut constater que le facteur idéologique jouait plus dans les Flandres qu'à Liège : à un moment donné les évêques de Gand et de Bruges ont carrément boycotté l'Université de l'Etat de Gand (21). Puis, on peut émettre

(21) M. REYNEBEAU, *De Gentse universiteit als katalysator in het politieke groeiproces 1846-1870*, Gent, 1979. (Uit het verleden van de RUG, 10).

Aux environs de 1850, l'Université de l'Etat de Gand essaye elle-même d'expliquer les causes de son retard. On signale que le déséquilibre désavantageux existait depuis 1817, et qu'elle s'aggravait pendant les dernières années à cause de la création du grade d'"élève universitaire". Les universités libres organiseraient des cours préparatoires à cet examen pour attirer des étudiants. (RTES, 1849-52,

l'hypothèse que la permanence du pouvoir catholique au niveau gouvernemental de 1884 à 1914 ait joué dans le choix de l'université, même dans ces régions qui étaient dans les années 70 plutôt orientées vers Bruxelles ou Liège. Un ministre 'catholique' ne préférerait-il pas un diplôme catholique quand il avait le choix entre deux candidats par ailleurs d'égale valeur ?

Certains contemporains ont voulu vérifier si les chances de réussite offertes par l'université avaient une influence sur le choix. Le pourcentage d'étudiants réussis atteignait 70% entre 1836 et 1876 pour toutes les universités et l'ensemble des examens, avec comme cas extrêmes la faculté de médecine (8 réussis sur 10) et la faculté des sciences (5 à 7 sur 10) (22).

C. Van Essen a essayé de spécifier ces moyennes par université et par faculté, et ceci pour quelques années avant 1860. Ses calculs indiquent que la proportion entre les étudiants inscrits et les étudiants réussis se présente mieux à Gand et à Liège (75% et 81%) qu'à Louvain, Bruxelles, ou au Jury Central (69%, 65% et 44%) (23).

Lorsque, après 1876, les universités peuvent discerner elles-mêmes les grades, on suit avec attention l'influence de cette mesure sur les pourcentages de réussite : il apparaît que les universités deviennent moins souples que le Jury d'antan. Le pourcentage de réussite total baisse de 76 à 70% dans les 3 premières années après cette loi, et cette tendance se confirme jusqu'aux années 1886-89, où il n'y avait plus que 61% de réussite ou de distinctions. Dès la loi de 1890 on retourne à l'ancienne proportion d'environ 70% de réussis. Si on compare les pourcentages des universités, on découvre que les chances de réussite à Louvain étaient plus élevées qu'ailleurs pour la période de 1876 à 1890. Après 1876 le pourcentage de réussis est surtout en baisse à Bruxelles, Liège et Gand (avec resp. 12%, 10% et 5,6%). Il ne diminue presque pas à Louvain (1,4%). Dans les années '80, l'U.C.L. se situera 10% au-dessus de la moyenne nationale, et pour certaines années 20% au-dessus de la moyenne de l'U.L.B.

p. 105).

On déterre la question en 1867. L'Université de l'Etat de Gand recruterait moins à cause de sa situation géographique, ('La tendance vers les hautes études est plus faible dans les Flandres que dans les autres provinces'), mais aussi parce que le nombre d'établissements d'enseignement secondaire de l'Etat serait moins élevé : Gand n'a pour se recruter que trois établissements laïques dans les deux Flandres, Liège reçoit des élèves d'établissements laïques nombreux tant de la province où elle est située que des provinces limitrophes. (RTES, 1865-67, p. LXXX). (22) J. SAUVEUR, o.c., pp. 864-865.

(23) C. VAN ESSCHEN, *Essai sur la liberté d'enseignement et sur les jurys universitaires*, Bruxelles, 1861, 200 p., Bibliothèque de l'Université de Gand (GUB), SM 2574).

On ne connaît plus de telles différences après 1890, et à la veille de la Grande Guerre les chiffres sont à peu près les mêmes pour toutes les universités (24).

Il nous semble peu probable que le facteur 'chance de réussite' soit déterminant pour le choix de l'université. Les statistiques montrent cependant que c'était un phénomène d'une importance capitale pour les institutions organisatrices.

C. De quel établissement d'enseignement secondaire ?

De 1858 à 1875, et dès 1890 on demande aux candidats étudiants le certificat homologué d'enseignement secondaire supérieur. En principe il doit être possible de découvrir combien de certificats ont été décernés, et par quels établissements d'enseignement secondaire. Les statistiques détaillées n'ont été publiées que pour les années 1858-1875. Après 1890 on dénombre les certificats par province et non plus par établissement. La question de l'origine scolaire des étudiants ne peut donc être résolue que pour les années 1858-1875.

La table X montre que 20% des bacheliers suivaient les cours d'un athénée royal, et 10% ceux d'un collège municipal, ce qui implique que 68% était originaire d'un établissement à inspiration cléricale, ou, que 2 sur 3 futurs académiciens avaient reçu leur éducation du clergé. De quel clergé ? Les Jésuites prennent 1 bachelier sur 4 à leur compte en ce troisième quart du XIXe siècle. Les autres 42% sortent de collèges épiscopaux (patronnés ou non). (25).

Ici aussi, les chiffres divergent lorsqu'on compare les chiffres par province et par région linguistique. Les athénées et collèges municipaux sont sensiblement plus forts en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre; inversement, l'enseignement est beaucoup plus clérical au Nord qu'au Sud (3 sur 4 bacheliers).

(24) Un tableau synoptique pour les années 1874-1912 a été publié dans le RTES de 1909-12, p. CCXIX. Pour une élaboration par faculté, cf. RTES à partir de 1877.

(25) Table X. Les statistiques détaillées pour les années 1858-75 ont d'abord été publiées dans le RTES pour les années 1858-67. A partir de 1868 elles ont été mises dans le *Rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique présenté aux chambres législatives* (RTEM), Bruxelles, 1871 sqq. (Arrêté dans RTES 1868-70, p. XCLII). J. SAUVEUR les a groupées dans son o.c. pp. 660-665. Les données d'après 1890 viennent du RTES de cette période. La spécification par établissement pour ces années ne peut être trouvée qu'à l'aide d'un dépouillement des registres gardés dans les archives de la Commission d'Homologation, Jozef II straat 88, (3e ét.) Bruxelles.

Dans l'enseignement libre wallon et bruxellois, il est à remarquer que les collèges de Jésuites dominent (presque 1/3); tandis qu'en Flandre un quart des bacheliers catholiques vient d'un petit séminaire.

Au niveau provincial la situation se présente ainsi : l'enseignement de l'Etat et l'enseignement communal sont les plus forts dans le Luxembourg (73%), suivi par le Brabant, Liège et le Hainaut (46% à 41%). Seul Namur connaît une situation plutôt "flamande" avec ses 17% de l'enseignement officiel (cf. Anvers 17%, Fl. Or. 18%), même plus "flamande" que dans le Limbourg et la Flandre Occidentale (24% et 22%). Si l'on subdivise le Brabant en une partie flamande, wallonne et bruxelloise, on obtient les mêmes proportions : 52% pour l'enseignement officiel ou municipal à Bruxelles et dans le Brabant wallon, 38% dans le Brabant flamand.

Si l'on considère le niveau des établissements, on constate que 9 établissements sur 73 délivrent plus qu'un tiers des certificats... Parmi ces 9 on retrouve 5 collèges de jésuites, 2 petits séminaires, et 2 athénées. Le collège des jésuites de Namur prend à lui seul 6% des certificats à son compte. Il est probable qu'on trouve parmi ces bacheliers nombre de pensionnaires non-Namurois (26).

A l'occasion de l'introduction (et l'abolition) de l'examen d'élève universitaire' (1849-55) et de 'gradué ès lettres' (1861-76) on a beaucoup discuté à propos du niveau des études dans les différents réseaux d'enseignement secondaire. Une brochure anonyme des années cinquante prétend que des 1927 candidats au grade d'élève universitaire' qui se sont présentés entre 1849 et 1854, 1324 ou 64% ont réussi. De ces 1927 candidats, 340 sortaient d'un collège de jésuites, et 294 de ces candidats obtinrent le grade, soit 86%. Des 1857 autres étudiants, 1030, ou 65% réussirent. Le pourcentage de réussite des

(26) Sur un total de 8350 certificats il y en a

503 ou 6% du Collège de jésuites de Namur

412 5 de l'Athénée Royal de Bruxelles

421 5 de l'Athénée R. de Liège

372 4 du Collège de jésuites de Liège

276 3 du Petit séminaire de St-Trond

267 3 du Collège de jésuites de Bruxelles

248 3 du Collège de jésuites de Tournai

240 3 du Collège de jésuites de Gand

238 3 du Petit séminaire de Malines.

Au total : 2977 certificats ou 36%, viennent de 9 établissements sur un total de 90 établissements qui ont délivré des certificats.

anciens élèves de jésuites était de 20% supérieur à celui des autres (27).

Lorsqu'on établit le "graduat", après 1861, on recommence à compter. Les jurys de l'examen allaient jusqu'à établir un classement des établissements, ce qui leur a été formellement défendu en 1865 (28).

Les rapports triennaux continuent cependant à publier les résultats par réseau. Ces chiffres confirment les données qui ressortaient déjà de l'étude des origines des certificats d'études d'enseignement secondaire : 1 bachelier sur 3 sort d'un athénée ou d'un collège municipal, le reste, à 5% d'élèves privés de près, sort d'un établissement libre ou patronné. Les pourcentages de réussite sont à peu près partout les mêmes. La moyenne nationale se situe à 82%, les athénées et collèges libres se trouvent légèrement au-dessus de la moyenne (84%), les établissements patronnés et municipaux légèrement en-dessous (80%). Seuls les étudiants privés se trouvent largement en-dessous de la moyenne (56%) (29).

d. A quelle université les académiciens étaient-ils formés ?

La répartition de la population d'étudiants aux universités peut en principe être mesurée à l'aide du nombre d'inscriptions et du nombre de diplômes décernés. Mais, on ne dispose pas des mêmes informations pour les diplômes que pour les inscriptions.

Les statistiques mentionnent le nombre d'inscriptions par faculté, sans spécifier la nationalité. De même pour les diplômes décernés : on ne fait pas de distinction entre les Belges et les étrangers. On peut toutefois supposer que beaucoup d'étrangers se contentaient d'un grade scientifique, et ne sont pas mentionnés dans les statistiques des grades légaux. L'étudiant moyen s'inscrit 3 fois. A cela s'ajoute que les candidatures PL et S faisaient office de 'propédeutique' pour les droits et la médecine, de sorte qu'il y aura proportionnellement beaucoup plus d'inscriptions aux facultés PL et S qu'il n'y aura de diplômes de Dr. en PL et S. Ces constatations valent pour les quatre universités. La grande différence entre les écoles supérieures réside dans le fait que les universités de l'Etat détiennent jusqu'en 1876 le quasi-monopole des diplômes d'ingénieur et conducteur, et qu'on ne peut

(27) *L'enseignement libre et l'enseignement officiel. Niveau des études dans les collèges*, Bruxelles, 1857, GUB, Ju 8757 (2).

(28) RTES, 1865-1867, p. CLXX.

(29) Calculé à partir du RTEM 1861-1875. Ces données ont été réunies dans une annexe au mémoire de A. VAN DIEST, o.c.

étudier la théologie qu'à l'U.C.L. Donc, si l'on veut comparer les 4 universités entre elles, on ne peut prendre en compte que les 4 facultés traditionnelles.

Si on ne considère que les inscriptions dans les 4 facultés, on découvre que Louvain a toujours été la plus grande université (30). Entre 1836 et 1914, 3 des 10 inscriptions se font à l'U.C.L., 2 à l'U.L.B., 4 aux universités de l'Etat. Si l'on prend aussi les théologiens et les ingénieurs en considération, les chiffres restent inchangés : l'U.C.L. garde un tiers des inscriptions. Pour la période 1836-76 cela fait une grande différence pour les universités de l'Etat : avec les Ecoles Spéciales, elles se chargent de presque la moitié des inscriptions, au dépens de l'U.L.B. Cette dernière université se rétablit entre 1876 et 1914, lorsqu'elle a créé une école d'ingénieurs. En bref : l'enseignement universitaire libre (U.C.L., U.L.B.) attire entre 1836 et 1914 entre 50 et 60% du nombre d'inscriptions (dans la mesure où l'on considère les 4 facultés seules, ou toutes les inscriptions).

L'U.C.L. dépasse largement d'U.L.B. dans le camp libre, puisqu'elle note le tiers du total national d'inscriptions.

Quelles sont les proportions sur le plan de la remise des diplômes ?

Si l'on divise la période étudiée ici en trois périodes, (1818-1835, 1836-1875 et 1876-1914), ne prenant en compte que les diplômes traditionnels (le droit avec notariat et les sciences politiques, la médecine avec la pharmacie, les sciences, et philosophie et lettres), on découvre que l'image ne diffère pas de celle qu'on a pu établir pour les inscriptions (31). Louvain remet à peu près un tiers du total des diplômes : entre 1836 et 1914, 34% des diplômés est ancien étudiant de l'U.C.L., 36% sort de Liège et de Gand, 23% de l'U.L.B., et 6% est passé par le Jury Central. Si l'on considère les facultés, l'Université de Gand reste dans la ligne de la moyenne générale, Liège remet relativement beaucoup de diplômes en sciences politiques et administratives et en philosophie et lettres; Bruxelles remet beaucoup de diplômes de science et de pharmacie, mais son score est faible pour PL et PA, tandis que Louvain se trouve à l'opposé de Bruxelles avec sa part très large en PL et PA, et en notariat. Louvain atteint aussi les 38% pour la médecine, mais ceci est dû à la forte croissance proportionnelle des étudiants de médecine à Louvain entre 1876 et 1914. Si on compare la situation de 1836-75 à celle de

(30) Table XII.

(31) Table XI. Les diplômes d'ingénieur décernés pendant la période 1876-1914 ne sont pas mentionnés dans la table parce que le risque des comptages doubles est trop grand. Une estimation même approximative du nombre réel d'étudiants concernés demande une étude plus approfondie; les chiffres publiés dans le RTES ne suffisent pas à cet effet.

1876-1914, il semble que la prépondérance initiale des universités de l'Etat dans les facultés de médecine, sciences, pharmacie et notariat s'efface au fur et à mesure qu'approche la fin du siècle. Bref, l'U.C.L. et le Jury Central gagnent, les universités de l'Etat perdent (88).

Même si on prend en considération les diplômes d'ingénieur — ce qui permet de dire que les universités de l'Etat remettent la moitié du total des diplômes dans la période 1836-75 — la tendance reste la même : pendant la période 1876-1914, les universités libres obtiennent le droit de fonder des Ecoles Spéciales, ce qui ne peut que confirmer leur ascendance, qui était visible lorsqu'on ne considérait que les 4 facultés traditionnelles. Les proportions notées au niveau des inscriptions sont grosso modo confirmées : un tiers de l'élite académicienne provient d'une université contrôlée par l'Eglise.

Il est possible de comparer cette situation avec celle qu'on avait constatée au niveau des bacheliers, et ceci pour quelques années de la période 1836-75. On dirait à première vue que l'Eglise perd un tiers de ses bacheliers, puisqu'elle en contrôlait les deux tiers (32). C'est oublier cette autre carrière qu'est celle du sacerdoce, dont les candidats se recrutaient quasi exclusivement dans l'enseignement libre.

IV. CONCLUSION : QUELQUES DIRECTIONS DE RECHERCHE

Les 'Rapports Triennaux' ne fournissent aucun renseignement pour les deux questions importantes qui suivent : quelle était l'origine sociale des académiciens ?, et, comment se déroulait leur carrière professionnelle, lorsqu'ils avaient leur diplôme en mains ?

La réponse à la question de l'origine sociale des étudiants universitaires exigera encore beaucoup de recherches laborieuses (33).

(32) Aux environs de 1880 — en pleine lutte scolaire — 1 sur 3 étudiants des universités d'Etat aurait quand même bénéficié de l'enseignement d'un établissement catholique. RTES, 1880-82, p. 440, PV d'une séance du 'Conseil de perfectionnement', 28.12.1982.

(33) Au Séminaire d'histoire contemporaine de l'Université de Gand, quelques étudiants ont consacré leur mémoire de licence à ce problème : D. BAUTERS, *Herkomst, opleiding en toekomst van de leerlingen in het middelbaar vrij onderwijs. Casus : het Jozefietencollege te Melle, 1837-1914*, Gent, 1981 (OLV no. 375); S. DE SPAEY, *Sint-Barbara 1833-1914*, Gent, 1982 (OLV no. 411); J. DAEM, *Koninklijk Atheneum Gent 1850-1914*, Gent, 1984 (OLV no. 474); P. DE PREE, *Eeklose studenten aan universiteit en seminarie 1817-1940*, Gent, 1984 (OLV no. 477); Vera VAN RENTERGEM, *Het belang van Gent voor de universiteits- en studiekeuze van de Brugse studenten (1817-1914)*, Gent, 1986 (Uit het verleden van de RUG, nr. 23).

L'autre question, celle de la carrière ultérieure, semble plus abordable : où s'établissent tous ces médecins et avocats ? Dans quelle mesure pénètrent-ils la vie sociale et politique, dans quels secteurs réussissent-ils à mettre l'ancienne élite à l'écart (34) ?

Nous pouvons établir assez facilement un premier aperçu de cette pénétration dans le secteur politique. On connaît le pourcentage de diplômés universitaires parmi les votants de certaines années.

En 1841, sur 48.468 électeurs pour les Chambres législatives, il y a 2.696 avocats, médecins, notaires et magistrats, c.-à-d. 6%, contre 833 ecclésiastiques et 650 nobles (2% et 1%). En 1850 ces pourcentages sont resp. de 4, 2 et 1%; en 1866 de 3 et 2% (on ne compte plus les nobles en tant que tels) (35).

Si le pourcentage d'anciens étudiants en droits et en médecine à l'intérieur du corps électoral diminue, leur présence s'accroît dans les conseils communaux, provinciaux et au parlement. Aux environs de 1835 il y a dans toutes les villes de Belgique 249 ou 26% de diplômés universitaires et 30 nobles (3%) sur 960 conseillers communaux. A l'échelon des conseils provinciaux les pourcentages sont de 39% et 14% (36). Au niveau parlementaire, la présence universitaire se fait encore plus sentir : presque la moitié des personnes siégeant au Congrès National ont eu une formation universitaire complète ou partielle; parmi eux 40% de juristes (37). Quelques enquêtes provisoires concernant l'évolution ultérieure de la composition du parle-

(34) Sur la relation concurrentielle entre 'anciens' et 'nouveaux' spécialistes v. P. BOURDIEU in *Prêtres, pasteurs, rabbins dans la société contemporaine. Actes du VI^e colloque du Centre de sociologie du Protestantisme*, Strasbourg, 11-13 oct. 1982, Paris, 1982, et R. MEHL e.a. "Anciens et nouveaux clercs dans la société contemporaine", *Actes de la 16^e Conférence internationale de sociologie religieuse*, Lausanne, 1981, Paris, 1981, pp. 377-387.

(35) *Exposé de la situation du Royaume. Période décennale de 1841 à 1850*, Bruxelles, 1852, Titre III, pp. 20-25. *Documents statistiques publiés par le Département de l'Intérieur*, XI, Bruxelles, 1867, pp. 122-123.

(36) *Documents statistiques recueillis et publiés par le Ministre de l'Intérieur du Royaume de Belgique, 4^e publication officielle*, Bruxelles, 1838, pp. 341-346.

(37) M. MAGITS, "De socio-politieke samenstelling van de volksraad (10 nov. 1830-21 juli 1831)", *BTNG*, XII, 1981, 3, p. 586. Une grande différence avec la période précédente 1815-30, cf. P.W. MEERTS, "Kamerleden 1815-1830. Een verkenning", *BTNG*, XVI, 1985, pp. 438-439 : seulement 25% des membres du parlement avait alors eu une formation universitaire. Cf. à ce sujet aussi : E. WITTE, "Wijzigingen in de Belgische elite in 1830...", *BMGN*, 1979, pp. 226-252 et L. FRANCOIS : "Intellectuel en revolutionaire bedrijvigheid : een elitewijziging ? Casus : de Oostvlaamse 'advokaten van 1830'", *BTNG*, XII, 1981, pp. 535-581.

ment laissent supposer les mêmes tendances. Les Chambres comportent en 1840, 1860, 1880, 1900, 1920 respectivement au moins 47, 42, 55, 63 et 58% de diplômés universitaires. Il y a une prépondérance académique très nette dans les années 1880-1914, surtout dans la Chambre des députés (1880 : 63%, 1900 : 65%). Les juristes se taillent de nouveau la part du lion : 34% à 48% des membres du parlement ont fait des études de droit. Il semble qu'ils sont au sommet de leur pouvoir vers 1900, puisque leur pourcentage diminue dans les années 1940 et 1960 (38).

La pénétration des universitaires dans les autres secteurs — entreprises, administration, éducation — et les répercussions de cette pénétration sur l'équilibre des forces locales est beaucoup plus difficile à vérifier, et nécessite de plus amples recherches. Comme toujours, un arrière-fond rapidement brossé appelle avec insistance des recherches plus poussées...

**DE "DRIEJAARLIJKSE VERSLAGEN OVER DE TOESTAND
VAN HET HOGER ONDERWIJS" : EEN ACHTERGROND
VOOR VERDER ONDERZOEK**

door

Jan ART

SAMENVATTING

De bedoeling van de bijdrage is om aan de hand van het cijfermateriaal vervat in de driejaarlijkse verslagen (Brussel, 1855-1923) en enkele andere officiële publikaties een grove schets te bieden van de evolutie van het studentenaantal aan de Belgische universiteiten tussen 1830 en 1914. Er wordt achtereenvolgens aandacht besteed aan de globale evolutie van het aantal studenten, hun nationaliteit, hun provincie van herkomst, hun universiteitskeuze en hun middelbare-school-opleiding.

(38) Cf. Table XIII, établie à partir des listes de l'*Almanach Royal de Belgique de l'an 1841, 1861, 1881, 1901, 1921, 1941, 1961*. Bruxelles, 1841 etc. et de quelques répertoires biographiques dont surtout celui de R. DE VULDERE, *Biografisch repertorium der Belgische Parlementairen, Senatoren en Volksvertegenwoordigers 1830-1965*, RUG, Sem. Nieuwste Geschiedenis, 10 t.-index.

**THE "TRIENNIAL REPORTS ON THE CONDITION OF HIGHER
EDUCATION" : A BACKGROUND FOR FURTHER INVESTIGATIONS**

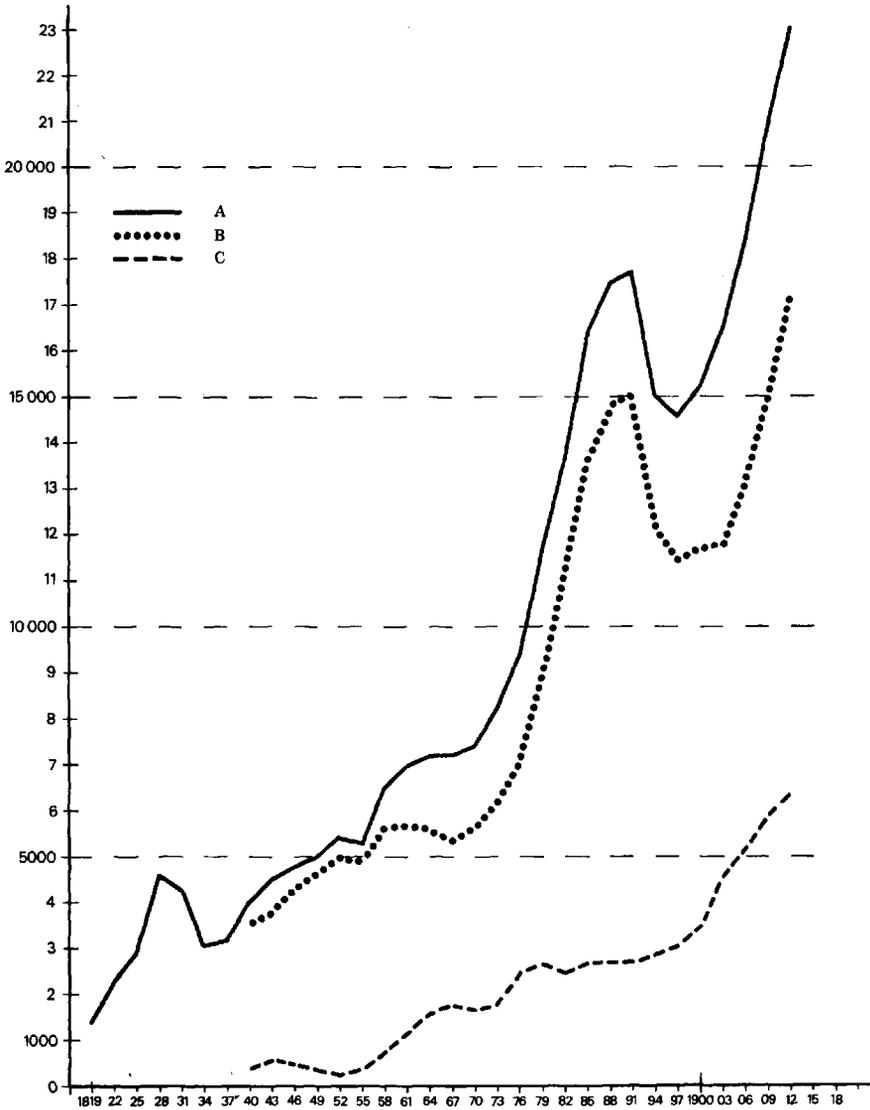
by
Jan ART

SUMMARY

Using the figures given in the triennial reports (Brussels 1855-1923) and some other official publications we will present a rough survey of the evolution in the number of students at the Belgian universities between 1830 and 1914.

Successively we will pay attention to the global evolution of the number of students, their nationality, their native province, their choice of university and their education at the secondary school.

GRAPHIQUE I :
INSCRIPTIONS 1819-1914 - CHIFFRES ABSOLUS, PERIODES
TRIENNALES



A : Total des inscriptions (Philosophie et Lettres, Droit, Médecine, Sciences, Théologie et Ecoles Spéciales).
B : A moins les Ecoles Spéciales.
C : Ecoles Spéciales.

TABLE I : NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR FACULTE OU ECOLE

1817-1912

Années	PL		D		S		M		E.S.		Théol.		Ec. sc. pol. et soc. Bruxelles		Ec. sup. d'agric. Louvain		Ec. commerciale Bruxelles		Total	
	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%										
1817-19	239	16	597	42	139	10	448	31												1.423
1819-22	574	25	818	35	347	15	577	25												2.316
1822-25	819	27	1.030	34	494	17	648	22												2.991
1825-28	1.660	36	1.508	32	618	13	857	18												4.643
1828-31	1.194	28	1.445	34	622	14	1.042	24												4.303
1831-34	458	15	1.108	36	328	11	1.222	36												3.116
Total 1817-34	4.944	26	6.506	35	2.548	14	4.794	25												18.792
1834-37	573	18	1.025	31	544	17	993	30	38	1	88	3								3.261
1837-40	954	23	1.025	25	742	18	795	19	429	10	146	4								4.091
1840-43	1.198	27	906	20	828	18	830	18	607	13	136	3								4.505
1843-46	1.336	28	1.260	26	766	16	794	16	527	11	169	3								4.852
1846-49	1.472	29	1.348	27	774	15	849	17	402	8	175	3								5.020
Total 1834-49	5.533	25	5.564	26	3.654	17	4.261	20	2.003	9	714	3								21.729
1849-52	1.106	21	1.793	33	902	17	1.070	20	343	6	178	3								5.402
1852-55	996	19	1.802	34	665	12	1.276	24	436	8	162	3								5.337
1855-58	1.103	17	1.970	30	1.030	16	1.436	22	801	12	198	3								6.538
1858-61	768	11	1.873	27	1.116	16	1.765	25	1.264	18	245	3								7.031
1861-64	723	10	1.836	25	844	12	1.906	26	1.635	22	330	5								7.274
Total 1849-64	4.706	15	9.274	29	4.557	14	7.453	24	4.479	14	1.113	4								31.582

PL : Philosophie et lettres D : Droit S : Sciences M : Médecine E.S. : Ecoles Spéciales

1864-67	661	9	1873	26	922	13	1670	23	1817	25	338	5						7.281
1867-70	702	9	1829	25	1051	14	1702	23	1775	24	372	5						7.431
1870-73	815	10	2039	25	1294	16	1828	22	1884	23	383	5						8.249
1873-76	816	9	2185	23	1352	14	2163	23	2545	27	402	4						9.463
1876-79	1276	11	2688	23	2218	19	2475	21	2783	23	274	2						11.714
Total 1864-79	4270	10	10614	24	6837	15	9838	22	10804	24	1769	4						44.132
1879-82	1808	13	3363	24	2987	22	2884	21	2559	19	175	1						13.776
1882-85	2123	13	3962	24	3737	23	3742	23	2761	17	172	1						16.497
1885-88	2095	12	4089	23	4241	24	4253	24	2730	16	187	1						17.595
1888-91	2110	12	4158	23	4238	24	4406	25	2728	15	104	1						17.744
1891-94	1796	12	3066	20	2638	18	4501	30	2934	19	124	1						15.059
Total 1879-94	9932	12	18638	23	17841	22	19786	25	13712	17	762	1						80.671
1894-97	1716	12	2762	19	2930	20	3923	27	3125	21	147	1						14.603
1897-1900	1633	11	2778	18	3139	20	3380	22	3549	23	282	2	52		516	3		15.329
1900-03	1571	9	2712	16	3493	21	3156	19	4669	28	369	2	168	1	418	3		16.556
1903-06	1966	11	2889	16	4061	22	2995	16	5268	29	482	3	234	1	426	2	145	18.466
1906-09	2088	10	3445	16	5095	24	3230	15	5944	28	374	2	176	1	465	2	222	21.039
1909-12	2480	10	4355	18	5349	23	3741	16	6409	27	303	1	197	1	627	3	272	23.733
1912-14	1730	10	3455	20	3826	22	2671	16	4491	26	192	1	142	1	445	3	171	17.123
Total 1894-1912	11454	11	18941	18	24067	23	20425	19	28964	27	1957	2						105.808

TABLE II : CROISSANCE PROPORTIONNELLE 1817-1912

Année	PL		D		S		M		E.S.		Théol.		Total	
1817-34	100		100		100		100						100	
1834-49	112	(+12)	85	(-15)	143	(+43)	89	(-11)	100		100		116	+16
1849-64	95	(-17)	143	(+58)	179	(+36)	155	(+66)	224	(+124)	156	(+56)	168	+52
1864-79	86	(-9)	163	(+20)	268	(+89)	205	(+50)	539	(+315)	248	(+92)	235	+67
1879-94	201	(+115)	286	(+123)	700	(+432)	413	(+208)	685	(+146)	107	(-141)	429	+194
1894-1912	232	(+31)	291	(+5)	945	(+245)	426	(+13)	1.446	(+761)	274	(+167)	563	+134

PL : Philosophie et lettres D : Droit S : Sciences M : Médecine E.S. : Ecoles Spéciales

**TABLE III : NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR 100.000 HABITANTS
(TOUS LES TROIS ANS)**

Année	1	2	3	4	5
1819		744			
1822		813			
1825		1.055			
1828	ca. 4.074.712	1.627	41		
1831		1.071			
1834	4.154.922	1.139	28		
1837		1.310	31		
1840		1.496	37		
1843		1.533	37		
1846		1.659	39		
1849		1.708	39		
1852		1.821	41		
1855		1.864	41		
1858		2.221	49		
1861		2.473	52		
1864		2.409	49		
1867		2.384	49		
1870		2.521	50		
1873		2.861	55		
1876		3.282	61		
1879	5.536.654	4.039	73	3.643	66
1882	5.655.100	4.880	87	4.443	79
1885	5.853.278	5.691	98	5.184	89
1888	6.030.043	5.860	98	5.350	89
1891	6.136.444	5.664	93	5.089	83
1894	6.341.958	4.886	78	4.285	68
1897	6.586.593	4.723	73	4.113	63
1900	6.693.548	5.265	80	4.472	68
1903	6.985.219	5.708	83	4.806	70
1906	7.238.622	6.436	89	5.039	70
1909	7.451.903	7.267	98	5.248	71
1912	7.490.411	8.157	110	5.811	79

- 1 : Nombre d'habitants
- 2 : Nombre total d'inscriptions (belges et étrangers)
- 3 : Nombre d'inscriptions par 100 habitants
- 4 : Nombre d'inscriptions d'étudiants belges
- 5 : Nombre d'inscriptions belges par 100 habitants

TABLE IV : ORIGINE GEOGRAPHIQUE 1877-1914

Année	1	2	étrangers		Anvers	
			3	4	5	6
1877	3.768	3.238	530	14	217	7
1878	3.895	3.447	448	11,5	211	6
1879	4.039	3.643	396	9,8	252	7
1880	4.324	3.966	358	8,2	263	7
1881	4.572	4.179	393	9,4	284	7
1882	4.880	4.443	437	9,8	307	7
1883	5.231	4.774	457	8,7	323	7
1884	5.576	5.097	479	8,5	343	7
1885	5.691	5.184	507	8,9	384	7
1886	5.768	5.292	476	8,2	433	8
1887	5.957	5.458	499	8,3	461	8
1888	5.860	5.350	510	8,7	417	8
1889	5.837	5.289	548	9,3	446	8
1890	6.243	5.684	559	8,9	444	8
1891	5.664	5.089	575	10,1	408	8
1892	5.236	4.619	617	11,7	376	8
1893	4.937	4.381	556	11,2	365	8
1894	4.886	4.285	601	12,3	374	9
1895	4.849	4.200	649	13,3	362	9
1896	5.031	4.399	623	12,3	415	9
1897	4.723	4.113	610	12,9	388	9
1898	4.951	4.323	628	12,6	393	9
1899	5.113	4.376	737	14,4	393	9
1900	5.265	4.472	793	15,0	401	9
1901	5.389	4.563	826	15,3	386	8
1902	5.459	4.646	813	14,8	385	8
1903	5.708	4.806	902	15,8	427	9
1904	5.899	4.893	1.006	17,0	432	9
1905	6.131	5.008	1.123	18,3	446	9
1906	6.436	5.039	1.397	21,7	438	9
1907	6.685	4.911	1.774	26,5	426	9
1908	7.007	5.125	1.882	26,8	456	9
1909	7.267	5.248	2.019	27,7	477	9
1910	7.661	5.474	2.187	28,5	519	9
1911	7.915	5.676	2.239	28,2	548	10
1912	8.157	5.811	2.346	28,7	561	10
1913	8.265	5.933	2.332	28,2	579	10
1914	8.537	6.012	2.525	29,5	573	10

1 : Nombre total d'inscriptions (belges et étrangers)

2 : Nombre d'inscriptions d'étudiants belges

3 : Nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers

4 : Pourcentage d'étrangers (100 = colonne sub 1)

5 : Nombre d'inscriptions originaires de cette province

6 : Pourcentage d'inscriptions originaires de cette province (100 = colonne sub 2)

Année	Brabant		Fl.-occidentale		Fl. orientale		Hainaut	
	5	6	5	6	5	6	5	6
1877	658	20		(*) 602	19		564	17
1878	700	20		(*) 648	19		618	18
1879	765	21		(*) 692	19		626	17
1880	851	21	301	8	458	12	662	17
1881	893	21	294	7	482	12	738	18
1882	898	20	308	7	543	12	824	19
1883	991	21	346	7	548	11	899	19
1884	1.048	21	354	7	588	12	1000	20
1885	1.091	21	369	7	569	11	997	19
1886	1.133	21	374	7	550	10	983	19
1887	1.187	22	384	7	606	11	993	18
1888	1.207	23	399	7	601	11	950	18
1889	1.170	22	402	8	598	11	903	17
1890	1.300	23	438	8	625	11	1.016	18
1891	1.135	22	389	8	586	12	896	18
1892	1.013	22	345	7	546	12	800	17
1893	953	22	313	7	498	11	760	17
1894	947	22	328	8	479	11	713	17
1895	951	23	306	7	477	11	753	18
1896	1.018	23	317	7	497	11	802	18
1897	847	21	307	7	508	12	691	17
1898	1000	23	294	7	520	12	686	16
1899	951	22	306	7	571	13	710	16
1900	950	21	334	7	581	13	740	17
1901	988	22	360	8	597	13	711	16
1902	1.035	22	362	8	592	13	728	16
1903	1.069	22	382	8	583	12	725	15
1904	1.070	22	393	8	608	12	727	15
1905	1.109	22	395	8	652	13	714	14
1906	1.122	22	393	8	628	12	738	15
1907	1.160	24	388	8	609	12	753	15
1908	1.230	24	412	8	617	12	777	15
1909	1.227	23	422	8	604	12	814	16
1910	1.290	24	451	8	627	11	870	16
1911	1.354	24	472	8	632	11	907	16
1912	1.334	23	517	9	690	12	895	15
1913	1.360	23	532	9	691	12	940	16
1914	1.352	22	518	9	790	13	937	16

(*) De 1877 à 1879 les inscriptions des deux Flandres n'ont pas été comptées séparément.

Année	Liège		Limbourg		Luxembourg		Namur	
	5	6	5	6	5	6	5	6
1877	664	21	103	3	160	5	270	8
1878	730	21	116	3	152	4	272	8
1879	749	21	123	3	170	5	266	7
1880	800	20	139	4	189	5	303	8
1881	855	20	146	3	180	4	307	7
1882	882	20	153	3	196	4	332	7
1883	963	20	156	3	198	4	350	7
1884	1.028	20	189	4	204	4	343	7
1885	1.065	21	185	4	178	3	346	7
1886	1.057	20	201	4	189	4	372	7
1887	1.106	20	192	4	183	3	346	6
1888	1.072	20	185	3	165	3	354	7
1889	1.076	20	190	4	190	4	314	6
1890	1.148	20	206	4	189	3	318	6
1891	990	19	197	4	179	4	309	6
1892	936	20	174	4	143	3	286	6
1893	905	21	166	4	154	4	267	6
1894	887	21	141	3	132	3	284	7
1895	833	20	138	3	145	3	235	6
1896	840	19	132	3	146	3	241	5
1897	834	20	136	3	152	4	250	6
1898	874	20	151	3	148	3	257	6
1899	881	20	136	3	170	4	258	6
1900	866	19	148	3	190	4	262	6
1901	907	20	162	4	173	4	279	6
1902	919	20	174	4	184	4	267	6
1903	986	21	196	4	185	4	253	5
1904	1.038	21	184	4	172	4	268	5
1905	1.056	21	188	4	170	3	278	6
1906	1.063	21	198	4	186	4	273	5
1907	995	20	187	4	160	3	233	5
1908	1.006	20	184	4	170	3	273	5
1909	1.031	20	199	4	177	3	297	6
1910	1.038	19	192	4	195	4	292	5
1911	1.037	18	208	4	206	4	312	5
1912	1.045	18	207	4	228	4	334	6
1913	1.049	18	221	4	228	4	333	6
1914	1.051	17	226	4	237	4	328	5

TABLE V
INSCRIPTIONS ETRANGERES AUX UNIVERSITES BELGES
1877-1914

	1877-79	1889-91	1901-03	1909-12	moy.
RUG					
Total (a)	1.761	2.477	2.433	3.540	
étrangers (b)	261	262	302	822	
% b/a	15	11	12	23	15
ULG					
Total (a)	3.107	4.349	5.014	8.394	
étrangers (b)	317	415	1.190	4.318	
% b/a	10	10	24	51	24
ULB					
Total (a)	2.922	5.403	3.067	3.892	
étrangers (b)	369	592	450	729	
% b/a	13	11	15	19	15
KUL					
Total (a)	3.912	5.515	6.042	7.907	
étrangers (b)	427	413	599	903	
% b/a	11	7	10	11	10
TOTAL DES ETRANGERS	1.374	1.682	2.541	6.772	
dont à Gand/en pourcentage	19	16	12	12	15
dont à Liège/en pourcentage	23	25	47	64	40
dont à Bruxelles/en pourcentage	27	35	18	11	23
dont à Louvain/en pourcentage	31	25	24	13	23

RUG : Université de l'Etat à Gand
 ULG : Université de l'Etat à Liège
 ULB : Université libre de Bruxelles
 KUL : Université catholique de Louvain

TABLE VI : NATIONALITE DES INSCRIPTIONS ETRANGERES — 1877-1912

	1877-79		1889-91		1901-03		1910-12		Total		R.U.G.		U.L.G.		U.L.B.		K.U.L.	
	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%	Tot.	%
Allemagne	114	8	135	8	132	5	156	2	537	5	18	3	127	24	114	21	278	52
Pays-Bas	178	13	119	7	269	11	207	3	773	7	124	16	247	32	77	10	325	42
Luxembourg	75	5	126	7	127	5	141	2	469	4	39	8	128	27	58	12	244	52
Grande Bretagne	153	11	106	6	35		56	1	350	3	6	2	19	5	197	56	128	37
France	182	13	214	13	264	10	284	4	944	8	94	10	315	33	226	24	309	33
Russie	43	3	129	8	435	17	2494	37	4016	34	323	8	3145	78	423	11	125	3
Pologne	33	2					882	13										
Roumanie	99	7	200	12	216	9	272	4	787	7	146	19	378	48	227	29	36	5
Grèce	4		51	3	27		105	2	187	2	78	42	69	37	17	9	23	12
Bulgarie			150	9	130	5	392	6	672	6	310	46	225	33	96	14	41	6
Turquie	22	2	53	3	68	3	171	3	314	3	76	24	144	46	69	22	25	8
Italie	37	3	29	2	245	10	301	4	612	5	13	2	497	81	23	4	79	13
Espagne	45	3	92	5	118	5	259	4	514	4	20	4	326	63	16	3	152	30
Portugal	10	1	19	1	53	2	92	1	174	1	48	28	72	41	24	14	30	17
Suisse	32	2	22	1	19		13		86	1	6	7	19	22	12	14	49	57
Autriche-Hongrie	21	2	14	1	29	1	71	1	135	1	10	7	44	33	26	19	51	38
Brésil	231	17	45	3	43	2	103	2	422	4	117	28	87	21	172	41	46	11
Servie			17	1	90		36		143	1	43	30	18	13	80	56	2	1
Etats Unis d'Am.			54	3	46	2	111	2	211	2	23	11	17	8	10	5	161	76
Chine							202	3	202	2	30	15	124	61	24	12	24	12
Amérique du Sud hormis le Brésil	53	4	54	3	42	2	174	3	323	3	57	18	85	26	73	23	108	33
Comptés (*)	1332	97	1629	97	2388	94	6522	96	11871	96	1581	13	6086	51	1968	17	2236	19
Total	1374		1682		2541		6772		12369									

(*) Certains pays ne figurent qu'occasionnellement dans le RTES. Le nombre d'inscriptions de leurs nationalités n'est pas spécifié dans cette table mais ajouté au nombre "Total" d'étrangers.

TABLE VII — 1846

	A	B	C	D	E
Anvers	9	11	35	69	116
Brabant	16	19	28	57	109
Flandre occidentale	15	12	27	75	162
Flandre orientale	18	15	26	75	162
Hainaut	17	22	20	48	98
Liège	10	9	26	68	151
Limbourg	4	4	17	84	138
Luxembourg	4	3	12	45	203
Namur	6	5	14	59	148
Le royaume	100	100	24	64	131

Légende :

- A : Pourcentage des Belges masculins de quinze à vingt ans habitant la province.
- B : Pourcentage des Belges masculins de quinze à vingt ans bénéficiant d'un enseignement supérieur ou secondaire et habitant la province.
- C : Pourcentage des habitants de cette province résidant en ville.
- D : Pourcentage du total des jeunes gens bénéficiant d'un enseignement secondaire ou supérieur et résidant en ville.
- E : Nombre d'habitants masculins de la province pour un étudiant d'enseignement secondaire ou supérieur.

TABLE VIII : COMPARAISON ENTRE LES PROVINCES : 1866-1914

Provinces	1	2	3	4
Anvers	10.17	11.25	9.49	
	10.24	10.44		7
	11.70	11.91	11.15	9
	12.80	12.96	10.22	9
	13.23	13.45	12.91	10
Brabant	17.07	17.09	19.80	
	17.74	17.65		21
	18.13	18.41	22.08	22
	18.41	18.47	23.09	22
	18.82	18.90	24.50	22
Flandre occidentale	12.03	10.97	5.66	
	12.56	12.22		7
	11.89	11.35	5.83	8
	12.28	12.07	8.14	8
	13.01	12.95	9.85	9
Flandre orientale	15.93	13.17	8.69	
	16.01	14.68		12
	15.41	13.60	12.08	11
	15.39	14.48	13.70	12
	16.37	15.71	11.17	13
Hainaut	17.58	15.85	13.74	
	17.89	16.89		20
	17.37	16.80	17.50	17
	16.37	15.86	16.61	15
	15.42	14.96	14.83	16
Liège	12.04	13.30	15.56	
	11.78	12.71		20
	12.27	13.34	16.35	21
	12.34	13.02	13.70	21
	11.43	11.81	10.75	17
Limbourg	4.46	4.69	5.66	
	3.87	3.95		4
	3.90	4.01	4.06	3
	3.88	4.04	3.49	4
	4.00	4.11	3.96	4
Luxembourg	4.31	5.76	5.66	
	3.85	4.50		4
	3.70	4.25	3.44	3
	3.47	3.79	3.99	4
	3.21	3.37	3.66	4
Namur	6.43	7.94	15.76	
	6.06	6.96		7
	5.63	6.33	7.50	7
	4.93	5.31	7.06	5
	4.52	4.74	8.71	5

Légende

- 1 : Pourcentage de Belges masculins de 14 ans habitant la province en 1866, 80, 90, 1900, 1910.
- 2 : Pourcentage de Belges masculins alphabétisés de 14 ans habitant la province en 1866, 80, 90, 1900 et 1910.
- 3 : Pourcentage de certificats d'enseignement secondaire supérieur accordés aux habitants de la province en 1870, 94, 1904, 1914 (c'est-à-dire à un moment où la population mentionnée sous (1) et (2) a 18 ans. Ces données manquent pour l'année 1884).
- 4 : Pourcentage des inscriptions universitaires originaires de la province en 1884, 94, 1904 et 1914.

TABLE IX

DANS QUELLES PROVINCES LES UNIVERSITES RECRUTENT-ELLES ? (Pourcentages, 1877-1912)

	Anvers				Brabant				Fl. occid.				Fl. orient.				Hainaut				Liège				Limbourg				Luxemb.				Namur			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	1	3	4	1	2	3	4
RUG	4	5	6	7	4	8	9	6	17	20	18	20	45	50	50	42	11	12	10	15	3	2	3	3	1	1	1	1	6	1	2	3	7	2	1	4
ULG	1	1	2	2	5	3	7	6	1	1	1	1	1	1	1	1	8	6	7	7	66	68	64	67	5	8	6	5	5	5	5	6	8	5	8	6
ULB	6	9	9	9	44	43	47	51	2	2	2	2	3	3	3	3	29	30	28	24	4	3	3	3	2	1	1	-	4	3	4	2	7	6	4	4
KUL	12	14	14	15	23	24	26	28	13	12	12	11	11	10	11	10	19	17	18	17	5	7	4	3	4	4	5	5	4	3	4	4	9	8	7	6

QUELLE UNIVERSITE CHOISISSENT LES PROVINCES ? (Pourcentages, 1877-1912)

RUG	9	8	11	11	3	5	6	4	33	36	33	38	59	61	60	58	9	9	10	15	2	2	2	2	6	4	4	6	19	5	7	11	13	4	4	12
ULG	6	4	5	5	6	4	8	6	3	4	3	2	2	2	2	2	13	9	13	11	85	84	87	87	44	55	41	32	29	37	33	36	27	22	39	28
ULB	22	32	20	18	54	57	39	41	7	9	5	5	6	8	4	6	40	51	34	28	4	4	3	3	12	8	5	2	21	28	20	10	22	31	13	15
KUL	64	55	64	65	37	34	46	50	57	51	57	55	33	29	33	34	37	31	44	45	8	11	8	7	39	33	51	61	31	29	41	42	38	44	45	46

1 : 1877-79
 2 : 1889-92
 3 : 1901-03
 4 : 1909-12

RUG : Université de l'Etat à Gand
 ULG : Université de l'Etat à Liège
 ULB : Université libre de Bruxelles
 KUL : Université catholique de Louvain

**TABLE X : ORIGINE SCOLAIRE DES CERTIFICATS HOMOLOGUES D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE SUPERIEUR (Pourcentages, 1858-1875)**

	Anvers	Fl. orient.	Fl. occid.	Brabant	Limbourg	Hainaut	Liège	Namur	Luxemb.	Royaume
Athénées et écoles moyennes de l'Etat	13	18	17	13	27	21	33	14	47	22
Collèges communaux	4	.	5	11	19	20	11	3	26	10
Total des athénées, des écoles moyennes communales ou de l'Etat	17	18	22	24	46	41	44	17	72	32
Collèges patronnés	6	.	29	24	1	10	3	6	.	8
Collèges de jésuites	21	45	.	.	18	30	32	51	.	26
Autres collèges catholiques	56	37	49	52	35	19	18	26	28	34
Total des collèges sous contrôle ecclésiastique	83	82	78	76	54	59	53	83	28	68
Etablissements laïcs libres							3			

**TABLE XI : DIPLOMES PAR FACULTE, UNIVERSITE OU JURY
1818-1835, 1836-1875 ET 1876-1914**

Période, Université, Jury	Droit		Médecine		Sciences		Philosophie & Lettres		Ecoles Spéciales		Notariat		Pharmacie		Sciences Pol.&Adm.		Total par univ. ou jury avec E.S.		Total par univ. ou jury sans E.S.	
	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	4	1	4
1818-1835																				
RUG	475	28	372	27	22	38	10	15											879	28
ULG	608	36	444	33	29	50	10	15											1091	34
RUL	616	36	546	40	7	12	46	70											1215	38
Total	1699	100	1362	100	58	100	66	100											3185	100
Répart. % par fac.	53		43		2		2													
1836-1875																				
RUG	383	13	436	20	16	20	26	10	720	39	239	17	165	23	28	11	2012	21	1292	17
ULG	772	27	482	22	34	41	82	33	1008	55	263	18	210	29	92	36	2943	31	1935	25
KUL	897	32	716	33	13	16	102	41	97	5	533	37	63	9	98	38	2519	26	2422	31
ULB	715	25	469	21	14	17	29	12	1	-	388	27	268	38	34	13	1918	20	1917	25
JC	73	3	90	4	5	6	11	4	-	-	19	1	8	1	7	3	212	2	212	3
Total	2840	100	2191	100	82	100	250	100	1826	100	1442	100	714	100	259	100	9604	100	7778	100
Répart. % par fac.	30		23		-		3		19		15		7		3					
idem, sans Ec. Spéc.	37		28		1		3		-		19		9		3					
1876-1914																				
RUG	634	11	715	13	89	13	98	12	(*)		586	17	314	11					2436	13
ULG	1350	23	893	17	165	25	271	33			649	19	731	25					4059	21
KUL	2011	34	2200	41	175	27	334	41			1315	38	754	26					6789	36
ULB	1432	24	1377	26	207	31	95	12			562	16	686	24					4359	23
JC	441	8	211	4	23	3	21	3			352	10	394	14					1442	8
Total	5868	100	5396	100	660	100	819	100			3564	100	2879	100					19085	100
Répart. % par fac. connue (sans Ec.Sp.)	31		28		3		4				18		15							

RUG : Université de l'Etat de Gand;

ULG : Université de l'Etat de Liège;

RUL : Université de l'Etat de Louvain;

KUL : Université catholique de Louvain; JC : Jury Central.

1 : nombre d'inscriptions;

3 : % du nombre total des inscriptions dans cette faculté;

4 : % du nombre total des inscriptions.

(*) cfr. note 31.

**TABLE XII : INSCRIPTIONS PAR FACULTE ET UNIVERSITE
1818-35, 1836-75 ET 1876-1914**

Universités et années	Droit			Médecine			Sciences			Philos. & Lettres		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
1818-1835												
RUG	1786	36	26	1888	38	36	586	12	22	689	14	13
ULG	2724	39	39	1578	23	30	1310	19	50	1387	20	27
RUL	2415	30	35	1836	23	35	736	9	28	3035	38	59
Total	6925		100	5302		100	2632		100	5111		100
Répartition % par faculté :	35			27			13			26		
1836-1875												
RUG	3201	21	15	3212	22	18	2429	16	20	1628	11	13
ULG	5360	22	25	4300	18	24	3165	13	26	3266	14	25
KUL (*)	7360	26	34	6145	22	34	4429	16	36	5892	21	45
ULB (*)	5855	39	27	4406	30	24	2253	15	18	2176	15	17
Total	21776		100	18063		100	12276		100	12962		100
Répartition % par faculté	27			22			15			16		
1876-1914												
RUG	5978	18	13	5627	17	12	4154	13	9	2560	8	10
ULG	11308	17	25	8615	13	19	21790	33	45	6787	10	28
KUL	16114	23	35	16686	24	36	11350	16	23	9906	14	40
ULB	12509	25	27	15220	30	33	11148	22	23	5410	11	22
Total	45909		100	46148		100	48442		100	24663		100
Répartition % par faculté	21			21			22			11		
Total général des 3 périodes	74610			69513			63350			42736		
Répartition % par faculté :	23			22			20			13		

(*) A partir de l'année académique 1834-35.

RUG : Université de l'Etat de Gand; ULG : Université de l'Etat de Liège; RUL : Université de l'Etat de Louvain; KUL : Université catholique de Louvain; ULB : Université libre de Bruxelles.

1 : nombre d'inscriptions

2 : % du nombre total des inscriptions dans cette université

3 : % du nombre total des inscriptions dans cette faculté

4 : % du nombre total des inscriptions

Ecoles spéc.			Théologie			Total des 4 facultés		4 facultés+ Ec. spéc.		4 facultés+ Ec.spéc.+Th.		Université et année
1	2	3	1	2	3	1	4	1	4	1	4	
						4949	25					1818-1835
						6999	35					RUG
						8022	40					ULG
						19970	100					RUL
												Total
												Répart. % par faculté
4448	30	33				10470	16	14918	19	14918	18	1836-1875
7787	33	57				16091	25	23878	30	23878	29	RUG
1190	4	9	3187	11	100	23826	37	25016	32	28203	34	ULG
164	1	1				14690	23	14854	19	14854	18	KUL (*)
13589		100	3187		100	65077	100	78666	100	81853	100	ULB (*)
												Total
												Répart. % par faculté
17			4									
14182	44	28				18319	11	32501	15	32501	15	1876-1914
16936	26	33				48470	29	65406	30	65406	30	RUG
13390	19	26	3320	5	100	54056	33	67446	31	70766	32	ULG
6347	13	12				44287	27	50634	23	50634	23	KUL
50855		100	3320			165132	100	215987	100	219307	100	ULB
												Total
												Répart. % par faculté
23			2									
64444			6507			250179		314623		321130		Total général des 3 pér.
												Répart. % par faculté
20			2									

TABLE XIII : PENETRATION DES UNIVERSITAIRES DANS LE
PARLEMENT 1840-1920

	1840			1860			1880			1900			1920		
	Ch.	Sén.	Tot.												
Nombre total des parlementaires	98	49	147	116	58	174	132	66	198	152	102	254	186	120	306
Formation inconnue	29	35	64	37	37	74	41	36	77	0	5	5	4	10	14
Formation connue	69	14	83	79	21	100	91	30	121	152	97	249	182	110	292
Droits	47	3	50	50	12	62	70	19	89	81	43	124	76	55	131
Notariat							4		4	4	6	10	5	5	10
Médecine	2		2	3	2	5	1	4	5	5	1	6	5	2	7
Dr. en sciences							1		1				1		1
Ingénieur	3		3	2		2	3	1	4	7	10	17	7	5	12
Sciences PA										1		1	1		1
Ecole milit.	2	9	11	1	1	2	1	1	2				3	1	4
Aff. étr.							2		2						
Séminaire	3		3	1		1	1		1		1	1		1	1
Architecte	1		1	1	1	2	1		1						
Sc. comm.											2	2		2	2
Enseignant										1		1	2	1	3
Dr. en PL													4		4
Ingén. Agr.													2	1	3
Tot. enseignement sup.	58	12	70	58	16	74	84	25	109	99	63	162	106	73	179
‰ par rapport au nombre tot. des parl.	59	24	47	50	27	42	63	37	55	65	61	63	57	60	58